

Objectif : comprendre ce qu'est la laïcité à l'école :

« La loi du 15 mars 2004 interdit le port de signes ou de tenues qui manifestent ostensiblement une appartenance religieuse. Elle édicte une interdiction qui vaut autant pour les kippas, pour les grandes croix que pour les foulards ! Elle rappelle qu'à l'école nous avons à suspendre nos appartenances fortes, non seulement religieuses mais aussi politiques pour travailler ensemble à ce qui nous sera commun malgré nos différences et au-delà d'elles.

Les religions et les faits religieux seront, un moment rencontrés, dans les cours d'histoire, de français, mais sous l'angle de la connaissance du monde et de la culture ».

D'après G. Wartelot, Délégué Flash, SCEREN/ CRDP de l'académie de Grenoble, 2006.

Ostensiblement : montrer avec l'intention d'être vu.

Edicte : décréter, établir.

- 1) **Souligne dans le texte** ce qui est interdit par la loi du 15 mars 2004.
- 2) Que doit-on faire pour pouvoir **travailler ensemble en classe** ?

.....

- 3) Comment **sont abordées les religions à l'école** ?

.....

.....

- 4) **Essaye de définir** en quelques mots ce que peut être la laïcité.

.....